

Décision n° 2023-2359
de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 25 octobre 2023
abrogeant des autorisations d’utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l’État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d’utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d’autorisations d’utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1 et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée de l’Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l’annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 25 octobre 2023,

Pour la Présidente et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2023-2359
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 25 octobre 2023

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants
Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
199003482	PHOENIX SERVICES FRANCE	13 FOS SUR MER	2 UHF
199006865	BANQUE DE FRANCE	44 NANTES	1 VHF
199204854	CHATEL MATHILDE MARIE EVE	61 DOMFRONT	2 VHF
200201542	VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX	57 FREYMING MERLEBACH	1 UHF
200301334	ARIANEGROUP SAS	91 VERT LE PETIT	2 UHF
200800520	PARFUMS CHRISTIAN DIOR	75 PARIS 8	2 UHF
201400080	PHOENIX SERVICES FRANCE	13 FOS SUR MER	2 UHF
201701475	PHOENIX SERVICES FRANCE	13 FOS SUR MER	1 UHF
201800648	ATELIER DES COMPAGNONS	93 LE BLANC MESNIL	1 UHF
201900972	ATELIER DES COMPAGNONS	92 RUEIL MALMAISON	1 UHF
202001637	ATELIER DES COMPAGNONS	93 LE BLANC MESNIL	2 UHF
202100073	GOLDER ASSOCIATES	75 PARIS 11	1 UHF
202200927	VINCI CONSTRUCTION MARITIME ET FLUVIAL	76 ROUEN	1 UHF
202300301	ATELIER DES COMPAGNONS	78 CARRIERES-SUR-SEINE	1 UHF
202301015	ATELIER DES COMPAGNONS	93 LE BLANC-MESNIL	2 UHF